

N° 7/5.23

[PRÉAVIS N° 7/2.23](#)

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERT-E-S « RÉDUIRE LES DÉCHETS PLASTIQUES À MORGES : UN IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE QUI PEUT SE MARIER AVEC UN GAIN ÉCONOMIQUE »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le lundi 6 février 2023 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Dominique Kubler-Gonvers, Béatrice Genoud, Sylvie Trudu et Messieurs Marc-Emmanuel Crippa, Pascal Martin, Michael Fürhoff et Patricia Da Rocha, Présidente-rapporteuse.

La commission tient à remercier M. Vincent Jaques, municipal, ainsi que M. Marc Bungener, chef de service de l'office de la durabilité et M. Eric Hostettler chef adjoint de la propreté urbaine pour la présentation du préavis et leurs réponses aux questions posées.

2 PRÉSENTATION DU PRÉAVIS

Il existe 3 catégories de déchets plastiques :

- Les plastiques dans les ordures ménagères dans les sacs taxés, qui représentent environ 3.6 % du poids des ordures. (selon Valorsa pour 2021). Leur combustion (avec les autres déchets) est valorisée par la production d'électricité ou de chauffage à distance.
- Les plastiques des poubelles de rue et déchets sauvages, qui représentent environ 30% des déchets, et principalement des emballages de nourriture à l'emporter suremballée.
- Le PET, recyclé, et qui est « payé » 200.- la tonne par la taxe anticipée de recyclage.

Actuellement, il n'y a pas de récupération des déchets plastiques, car il n'y a pas de filière de recyclage de plastiques crédible en Suisse. Quant à l'exportation, il n'y a aucune garantie de recyclage. La Ville de Morges vise donc plutôt à leur réduction qu'à un recyclage « hasardeux ».

Recycling 2021 veulent mettre en place un système de collecte et recyclage à l'échelle nationale.

Au niveau des moyens légaux, il n'est pas possible d'interdire l'usage du plastique. mono-usage
Au niveau de la commune, il y a la possibilité d'inciter, surtout lors de manifestations, l'usage de vaisselle réutilisable, mise à disposition par la commune. Lors de manifestations organisées par la commune, ainsi que dans ses locaux, la vaisselle réutilisable est utilisée (environs 40'000 objets dont des gobelets, assiettes et couverts ont été prêtés). Seuls les coûts de nettoyage de cette vaisselle est facturée. Certains commissaires ont constaté que ces coûts restent plus élevés que d'acheter de la vaisselle à usage unique pour les organisateurs d'événement privé.

La commune met à disposition un guide pour les manifestations, dans le but de soutenir les organisateurs de manifestations et les inciter à ne pas utiliser de plastiques à usage unique. Elle a également un projet, en cours, de règlement pour l'utilisation de la vaisselle réutilisable durant les manifestations sur le sol morgien.

En 2020, l'entreprise ReCircle¹ a mis en route l'utilisation de contenants réutilisables, dans les commerces morgiens (peu d'impact, car crise du Covid). Ce projet sera relancé lors de la semaine de l'environnement.

Cette année débute un projet de sensibilisation à la production des déchets², coordonné par l'office de la propreté urbaine en collaboration avec Zerowaste Switzerland, pour inciter la population, par des ateliers participatifs et diverses autres actions, à diminuer ses déchets plastiques à usage unique.

3 CONCLUSION

La Municipalité met en œuvre un grand nombre d'actions afin de diminuer l'utilisation de plastiques à usage unique, et la production de déchets sur le sol morgiens a diminué de 10%, sur 3 ans.

Le rapport de la Municipalité apporte des réponses argumentées aux cinq questions posées par le postulat.

C'est donc à l'unanimité que la commission approuve la réponse au postulat du groupe des verts « réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique ».

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

P. Da Rocha

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 mai 2023.

¹ <https://www.recircle.ch/fr/>

² <https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/val-de-morges-fait-un-pas-de-plus-pour-le-zero-dechet/>